



Forum régional Gand

PV

08.06.2018

CONVENORS	Daphne Renier (Voka) – Alain Muyshondt (AGD&A)
MODÉRATEUR	Annie Vanherpe (AGD&A)
SECRÉTAIRE	Kevin Volkaert (AGD&A)
PRÉSENTS	<p>Anny Dimitri (Portmade) Audenaert Filip (Volvo Group Truck Operations) Brams Danny (Bridgestone Europe) Casier Sammy (Unilin) De Decker Charlotte (Volvo Car Belgium) De Jaeger Frank (Stora Enso) De Keer Christophe (Barry Callebaut) Demely Jolyce (Voka Flandre occidentale) De Temmerman Frauke (Honda) Devos Christ (Barco) De Vuyst Annick (Becton Dickinson) De Staercke Immlé (AGD&A) Dierick Stephanie (North Sea Port) Dombrecht Kjell (Ontex) Goossens Filip (Jan De Nul-Dredging) Hals Jimmy (Orac) Hofman Eline (Honda) Keirse Evelien (TVH Parts) Lammertyn Luc (Sioen Industries) Lombaerts Evelien (Ontex) Mahieu Griet (AGD&A) Mennes Ellen (Orac) Merlier Saskia (Barco) Michiels Steven (ICO) Moerman Anita (ArcelorMittal Belgium) Opstaele Janny (Wallenius Wilhelmsen Logistics Zeebrugge) Osaer Kurt (Seabridge) Pottilius Dirk (Ziegler) Ramaen Sophany (AGD&A) Sarrazyn Jeroen (AGD&A) Servaes Koen (LEM Ostende) Stubbe Wim (Port d'Ostende) Van Cauwenberghe Patrick (MBZ) Vandenbrande Mieke (Orac) Vandewalle Jo (CustomsPro) Vanhaerens Joeri (C.RO Ports) Van Severen Peter (Voka-Vegho) Van Veerdegem Guy (WH Brady) Van Weyenbergh Koen (Jan De Nul) Vermeersch Marc (Barry Callebaut Belgium) Vlietinck Dirk (Fullwood Packo)</p>
EXCUSÉS	<p>Cals Frank (Bridgestone Europe) Degheselle Rudy (PSS Belgium) Goossens Ivan (AGD&A) Ryckbosch Yves (AGD&A) Vandevyver Philippe (agence en douane Vandevyver)</p>

Ouverture de la réunion

Alain Muyshondt souhaite la bienvenue aux membres présents.
 Les points à l'ordre du jour de la réunion sont parcourus.

Point 1 à l'ordre du jour : Accueil par la SA ORAC

Menen E., personne de contact OEA au sein d'Orac et hôte du présent Forum régional, fait connaître l'entreprise au moyen d'une brève présentation.

Point 2 à l'ordre du jour : Équipe Support économique

Mahieu G., Coordinateur clients national, commente le fonctionnement de l'Équipe Support économique (faisant partie du département Marketing). Voir ppt.

Un membre du Forum demande si l'on peut prévoir un attaché au Royaume-Uni, car cela pourrait certainement représenter une plus-value après le Brexit. Mahieu G. affirme que les attachés existants se trouvent actuellement dans les pays émergents. Le Royaume-Uni est actuellement toujours membre de l'UE. Après le Brexit, la différence avec la douane de l'UE ne sera pas aussi importante, rendant la mise en place d'un attaché de la douane au Royaume-Uni peu intéressante.

La SA Barco affirme que malgré les réunions avec l'équipe « Support économique » en matière de EIDR et de EIR et le support nécessaire pour 2018, il persiste encore toujours un manque de clarté au sujet de certaines autorisations douanières.

Mahieu G. signale que la circulaire EIDR a déjà été publiée. Sur le plan de l'IT, un système visant à aborder la notification préalable est toujours en développement. Il consiste actuellement en une déclaration standard. La question qui se pose est de savoir si l'EIR actuel continuera d'exister. De Staercke I., chef d'équipe SE, promet que cela sera examiné et que les informations nécessaires seront transmises aux coordinateurs clients.

Il est demandé à Ramaen S. de soumettre le sujet et la problématique de l'EIR au Forum national.

Point 3 à l'ordre du jour : System Based Approach (SBA)

Sarrzyn J. donne une présentation (voir ppt) au sujet du « System Based Approach », au cours duquel des systèmes et des processus sont contrôlés à la place de contrôles transactionnels. But : perturber le moins possible la chaîne logistique et appliquer les contrôles de manière plus efficace. Cette manière de contrôle ne peut être appliquée que dans des entreprises possédant une autorisation OEAC à laquelle est liée une comptabilité intégrée. Un audit aura également lieu. Le System Based Approach n'est pas une autorisation douanière, mais une approche. Pour demander un SBA, on peut prendre contact avec le coordinateur clients.

Une première question posée est de savoir si le SBA est facultatif ou obligatoire pour les entreprises.

Le SBA reste toujours un libre choix des opérateurs mais pour l'AGD&A, les préférences vont au SBA pour les grandes firmes, car il s'agit d'une manière plus efficace de contrôler. Une exigence supplémentaire est cependant une vue d'ensemble claire de la Douane sur la totalité du flux de marchandises. Vanherpe A., coordinateur clients, signale que cela entre certainement dans le cadre d'OEAC et constitue une plus-value pour l'entreprise.

La comptabilité intégrée répond-elle à des normes ?

Il n'y a pas de norme ISO. Le contenu de la comptabilité est déterminé en concertation avec l'auditeur. Il est cependant clair que la saisie manuelle de données lors de l'établissement d'une déclaration doit être évité. Une interface entre la comptabilité de l'opérateur et le système PLDA est par conséquent nécessaire. Il n'est pas clairement établi si l'autorisation existante « comptabilité intégrée » persiste et peut être utilisée à cet effet. Il faut vérifier si elle correspond encore à l'interprétation actuelle de l'autorisation existante de « comptabilité intégrée ». De plus amples informations au sujet du SBA et de la comptabilité intégrée se trouvent dans le dernier compte rendu du groupe de travail Processus de contrôle du Forum national et peuvent être consultées par le biais du lien : http://www.naforna.be/fr/groupe_de_travail_processus_de_controle

Les opérateurs veulent également savoir si le SBA sera élargi à d'autres États membres de l'Union.

La question est donc de savoir si les autres États membres vont renoncer au contrôle transactionnel. L'approche belge est très progressiste. Les Pays-Bas ont déjà clairement fait savoir qu'ils n'appliqueront pas le SBA de la même manière.

Deux projets-pilotes sont actuellement en cours. Les opérateurs intéressés peuvent dès à présent introduire une demande d'informations à Bruxelles. Il n'est actuellement pas encore clairement établi si une banque de données reprenant des entreprises SBA sera créée.

Point 4 à l'ordre du jour : Brexit – Voka et AGD&A

Demely J., Voka Flandre occidentale donne une présentation sur l'état d'avancement actuel en matière de Brexit et ce que Voka peut apporter aux entreprises. Voir ppt.

S'il n'y a pas d'accord, le Brexit entrera en vigueur le 30 mars 2019. La seule certitude est qu'à ce moment-là des documents douaniers devront être établis lors de chaque mouvement de marchandises en provenance du et vers le Royaume-Uni. Ce qui devra être mentionné sur les documents douaniers dépendra des négociations. Le Voka signale également qu'il est très important de sensibiliser les petites entreprises qui jusqu'à présent ne faisaient des affaires qu'avec les États membres de l'UE et/ou les pays limitrophes. À cet effet, les présentations et explications nécessaires seront prévues.

Formations Voka Flandre occidentale : voir ppt

Formations Voka Flandre orientale : voir le site de Voka Flandre orientale.

De Staercke I., Chef d'équipe Support économique, confirme qu'il n'y a toujours pas de certitude quant à une période transitoire. Il est conseillé de se préparer à un Brexit pour le 30 mars 2019. Afin d'éviter tout frais supplémentaire éventuel, le ppt et le site de l'AGD&A mentionnent le type d'autorisation douanière pouvant être demandé.

Les opérateurs signalent pour leur part que l'on communique et travaille sur les aspects douaniers en matière de Brexit, mais que l'on ne peut pas non plus perdre de vue l'aspect TVA. Les livraisons intracommunautaires deviennent maintenant des importations et exportations. Mais pourra-t-on également appliquer le report de la TVA au Royaume-Uni ?

De Staercke I. concède qu'il y a effectivement aussi une concertation avec les services de la TVA. Une communication parviendra ultérieurement sur le sujet. Vanherpe A. signale que les déclarations d'exportation pour des marchandises vers le Royaume-Uni valent comme preuves pour les services de la TVA, pour ne pas payer de TVA. En ce qui concerne l'aspect TVA au Royaume-Uni en tant que tel, il n'y a encore aucune certitude.

Outre la TVA et la Douane, il subsiste l'aspect AFSCA. Il existe une certaine crainte que des conteneurs transportant des denrées alimentaires resteront trop longtemps sur les terminaux du côté britannique, ce qui est inacceptable. Il faudra par conséquent également rester attentif à cet aspect en cas de concertation mutuelle.

Le point important suivant à garder à l'esprit des opérateurs, est la consolidation. Beaucoup de fret en provenance du et vers le Royaume-Uni est majoritairement composé de chargements partagés, ce qui deviendra un processus extrêmement compliqué après le Brexit.

Vanherpe A. dit qu'il va effectivement s'agir d'un aspect compliqué étant donné que chaque type de marchandise doit être déclaré séparément et comprend une ligne dans le document douanier. La livraison de marchandises auprès de manutentionnaires devra également se faire de manière plus structurée et se faire conjointement avec l'établissement d'une facture, vu que les déclarations d'exportation sont établies sur la base de cette facture.

Les opérateurs demandent ensuite si l'administration a l'intention de lancer un helpdesk en matière de Brexit.

Pour les questions sur le Brexit, on peut toujours prendre contact avec l'équipe « Support économique » à l'adresse mail suivante : da.mf.es@minfin.fed.be. Selon A. Muyshondt, le directeur régional du centre, la désignation d'une personne au sein de l'administration pour aborder la problématique en matière de Brexit à la Région Gand, n'est pas suffisante. Associer différentes personnes ayant différentes spécialités, est jugé nettement plus judicieux.

Afin d'informer le plus possible d'entreprises, une première action a déjà été mise sur pied par l'équipe Support économique. Des lettres ont ainsi été envoyées aux « entreprises les plus importantes » traitant avec le Royaume-Uni, mais qui n'ont actuellement aucun contact avec l'AGD&A. Il n'y a cependant eu qu'un très petit nombre de réponses, ce qui montre que bon nombre d'entreprises ne considèrent pas les conséquences du Brexit comme une priorité. Le conseil donné actuellement aux entreprises, est d'établir autant que possible les déclarations à l'intérieur du pays pour ainsi éviter des problèmes et des retards à la frontière, et donc de ne pas les établir en dernière minute dans le port. Il est en outre préférable d'utiliser le plus possible des lieux de chargement au départ et des LDT lors de l'arrivée.

Nous pouvons assurer les opérateurs que tant au niveau national (Équipe Support économique), qu'au niveau régional (Coordinateur clients/SPOC) un soutien existe là où il est nécessaire.

Le Brexit sera dès lors abordé autant que possible au cours du forum régional.

Point 6 à l'ordre du jour : Tour de table

Différents opérateurs déclarent qu'il existe de nombreux problèmes techniques en matière d'installation du nouveau module NCTS. ESD a confirmé que l'on recherche des solutions en la matière. On peut toujours prendre contact avec le service ESD ou avec le helpdesk.

Une question suivante a trait au transfert à Zeebruges entre différents LDT sans document douanier, où le code de localisation doit être modifié par l'agent maritime dans l'avis Cuscar. Et qu'advient-il des trafics Ro-Ro où il faut modifier la localisation par numéro d'identification ?

Ramaen S. signale que l'on établit actuellement une note reprenant des directives, mais que celle-ci n'a pas encore été publiée.

Ce sujet sera proposé au Forum national afin d'y trouver une solution.

Une dernière question porte sur la problématique de la confirmation de sortie dans l'application BruCloud. Cela concerne la dernière étape. Elle doit être exécutée par le manutentionnaire à Zaventem même, mais ce dernier ne la fait apparemment pas.

La problématique est connue au niveau national, mais il apparaît qu'un grand nombre de ces manutentionnaires ne sont pas connectés au BruCloud, car il s'agit d'un système payant. De ce fait, la dernière étape doit encore toujours avoir lieu manuellement, ce qui provoque les habituels retards et problèmes.

La prochaine réunion du Forum régional de Gand aura lieu le vendredi 07.09.2018 chez North Sea Ports, Port de Gand (centre d'information des visiteurs au Rigakaai) et est organisée conjointement par Voka Flandre orientale. Voka Flandre occidentale et Daphne Renier sont d'ores et déjà remerciés pour la bonne organisation des 5 derniers forums régionaux.